



SYNDICAT CGT

DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

de La Ville de La Rochelle, de La C.D.A. et du C.C.A.S.

C.G.T.

Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Maire de La Rochelle
Président du CCAS de La Rochelle
Président de la CDA de La Rochelle

HOTEL DE VILLE
LA ROCHELLE

La Rochelle, le 28 mai 2018

Réf. : 59/18

Objet : **préavis de grève**

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

La situation des agent-e-s de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs, dans les trois versants, hospitalier, territorial et celui de l'État, comme l'a encore démontré la réussite de la journée de grève et de manifestations du 22 mai.

Dans la continuité de notre précédent préavis, afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles et ils décident d'inscrire le processus d'action dans la durée, la Fédération CGT des Services publics dépose **des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale pour les journées suivantes : 28 mai, 29 mai, 30 mai, 31 mai, 1er juin, 2 juin, 3 juin, 4 juin, 5 juin, 6 juin, 7 juin, 8 juin, 9 juin, 10 juin, 11 juin, 12 juin, 13 juin, 14 juin, 15 juin, 16 juin et 17 juin 2018 inclus.**

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ; L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ; L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ; Un nouveau plan de titularisation des contractuelles, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ; Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ; L'abrogation du jour de carence ; Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du Syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ; L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ; La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ; Le rétablissement du 1% CNFPT. L'abandon du projet de décret régressif portant sur le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Adresse : 2 bis rue des Dames, 17000 La Rochelle - Tél: 05 46 51 51 80 (ou poste 5180-5950) - Fax: 05 46 51 50 85
Courriel: syndicatlr.cgt@wanadoo.fr - Site internet: <http://www.cgt-ftlarochelle.fr>.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Le syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle, relayant l'appel de la Fédération CGT des Services publics (transmis à Monsieur le Préfet de Charente Maritime le 23 mai), dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents et salariés de la Fonction publique du 28 mai au 17 juin 2018.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La secrétaire générale du syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle
Carine DUFOURG



Copies : M. HELARY, Adjoint au Personnel de la Ville et de la CDA

Mme GARNIER, Vice-Présidente du CCAS

Mme BOUT

Mme PELEAU-LABIGNE

M. DION

M. SEDILLEAU

Mme EVELLIN